



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Elections CAP / CCP / CT du 20 Octobre 2011

Processus électoral : Recommandations pour les militants CGT

Bureau de vote

Constitution (page 24 de la circulaire du 8 juillet 2011)

Chaque bureau de vote est composé d'un Président, d'au moins deux assesseurs et d'un secrétaire. Dans les délibérations du bureau, le secrétaire n'a qu'une voix consultative. En cas d'absence, il est remplacé par le plus jeune des assesseurs.

Le bureau se prononce à la majorité et par décision motivée sur toute difficulté relative aux opérations électorales. Tout membre du bureau conserve la liberté de faire inscrire toute observation, à tout moment, sur le PV.

Le Président titulaire, un assesseur titulaire ou le secrétaire d'un bureau de vote ne peuvent exercer les fonctions de membre titulaire ou suppléant d'un autre bureau de vote.

La composition d'un bureau demeure inchangée durant le scrutin.

Au moins un assesseur doit être présent en permanence.

Les délégués de liste ont librement accès aux bureaux de vote et peuvent faire constater par le président du bureau de vote toute irrégularité et lui demandé d'y remédier et de porter les éventuelles observations au PV.

Ouverture du scrutin (page 23 de la circulaire du 8 juillet 2011)

Les bureaux de vote sont ouvert de 9h00 à 16h00 sans interruption

En préalable, le bureau constate que le nombre d'enveloppes déposées sur la table de décharge est égal au nombre d'électeurs inscrits ainsi que les bulletins en nombre correspondant (notamment ceux de la CGT). S'assurer qu'il y a bien la liste d'émargement des électeurs.

Le Président du bureau constate publiquement l'heure d'ouverture, qui doit être mentionnée au PV. Il procède ensuite à l'ouverture de l'urne et constate, devant les électeurs et les délégués présents, qu'elle ne contient aucun bulletin ni enveloppe.

Les votes commencent à être recueillis après.

Opérations de Vote (page 24-25 de la circulaire du 8 juillet 2011)

Elles s'effectuent sous la direction et le contrôle des membres du bureau de vote.

1. L'électeur se présente à la table de décharge et justifie de son identité.
2. S'il utilise des bulletins de vote mis à disposition dans la salle de vote, il prend les bulletins d'au moins deux candidats.
3. Passage obligatoire à l'isoloir, sans sortir de la salle de vote.
4. A la table de vote, le Président vérifie son identité (cf. page 54 de la circulaire du 8 juillet 2011)
5. L'électeur introduit lui-même l'enveloppe dans l'urne.
6. Signature de la liste d'émargement.

Clôture du scrutin et dépouillement

**La priorité (demande du ministère) est le dépouillement du Comité technique ministériel (CTM).
Veillez à la sécurisation des autres votes dans l'attente du dépouillement.**

Pour les sections de vote (page 25 de la circulaire du 8 juillet 2011)

La section de vote ne dépouille pas, elle dénombre les émargements, les enveloppes trouvées dans l'urne et rédige le PV conformément au modèle de la page 56-57 de la circulaire.

Le PV, les enveloppes et la liste d'émargement sont à acheminer au Bureau de vote spécial (BVS) du service.

Pour les bureaux de vote (page 25 de la circulaire du 8 juillet 2011)

- 1- Dénombrement des signatures de la liste d'émargement y compris ceux des sections de vote
- 2- Dénombrement du nombre de vote par correspondance
- 3- Dénombrement des votes directs
- 4- Dépouillement des enveloppes n°1 contenant les bulletins trouvés dans l'urne
- 5- Lecture et pointage des bulletins
- 6- Détermination des suffrages exprimés
- 7- Nombre de suffrages obtenus par chaque candidat ou chaque liste

Proclamation des résultats (page 30 de la circulaire du 8 juillet 2011)

Conformément à la circulaire, le PV (modèle page 59-64) est établi et signé par les membres du bureau de vote et les délégués de liste.

La répartition des sièges s'effectue selon le calcul de la plus forte moyenne (page 65 de la circulaire), vous avez le mode de calcul ci-après.

Remontée des résultats de dépouillement

Dès que vous avez les résultats d'un ou des scrutins, merci de les faire remonter au niveau national avec les formulaires ci-après :

Par mail :

- orga.equipement@cgt.fr
- fd.equipement@cgt.fr
- tg.equipement@cgt.fr

Par Fax : 01 48 51 62 50

Par Tél : 01 48 18 82 81 / 82 88

Lien vers le dossier complet concernant ces élections avec notamment l'ensemble des textes : <http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?rubrique551>

Règle de calcul pour la répartition des sièges dans les CT

Le calcul de la répartition des sièges de titulaires s'effectue suivant la règle de la proportionnelle :

Les étapes :

Etape 1 : calcul du quotient électoral

$$\text{Quotient électoral} = \frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges de titulaires à pourvoir}}$$

Etape 2 : Répartition suivant le quotient électoral

Pour chaque liste :

$$\text{Nombre de sièges} = \frac{\text{Nombre de suffrages obtenus par la liste}}{\text{Quotient électoral}}$$

(arrondi au nombre entier immédiatement inférieur)

Etape 3 : Répartition du reste à la plus forte moyenne (Si nécessaire)

Pour chaque liste :

$$\text{Moyenne} = \frac{\text{Nombre de suffrages obtenus par la liste}}{\text{Nombre de sièges déjà obtenus} + 1}$$

Le siège est attribué à la liste qui obtient la plus forte moyenne.

Cette étape est reproduite autant de fois que nécessaire pour attribuer l'ensemble des sièges.

En cas d'égalité de moyenne, les critères d'attribution du dernier siège sont pris en compte dans l'ordre préférentiel suivant :

- siège attribué à la liste ayant le plus grand nombre de suffrages ;
- siège attribué à la liste ayant présenté le plus de candidats ;
- siège attribué à l'une d'entre elles par tirage au sort.

Etape 4 : Répartition des sièges de suppléants

Le nombre de sièges de suppléants attribués à chaque liste est égal au nombre de sièges de titulaires obtenus.



**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Election au CTM du MEDDTL du 20 octobre 2011

Service :

Inscrits :

Votants :

Blancs :

Nuls :

Valablement exprimés :

Voix CGT - FSU :

Voix FO :

Voix CFDT :

Voix UNSA :

Voix CFTC - CGC :

Voix Solidaires :

Voix SNCTA :

Merci de retourner cette fiche au siège de la Fédération de l'Équipement et de l'Environnement à Montreuil ainsi que le PV de l'administration :

- fd.equipement@cgt.fr
- orga.equipement@cgt.fr
- Fax : 01 48 51 62 50

Formulaire envoyé par :



**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Election au CT Local (proximité) du 20 octobre 2011

Service :

Inscrits :

Votants :

Blancs :

Nuls :

Valablement exprimés :

Voix CGT :

Voix FO :

Voix CFDT :

Voix UNSA :

Voix FSU :

Voix CFTC - CGC :

Voix Solidaires :

Voix Autre :

Merci de retourner cette fiche au siège de la Fédération de l'Équipement et de l'Environnement à Montreuil ainsi que le PV de l'administration :

- fd.equipement@cgt.fr
- orga.equipement@cgt.fr
- Fax : 01 48 51 62 50

Formulaire envoyé par :



**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Election aux CAP – CCP - CAD du 20 octobre 2011

Intitulé de la commission :

Service :

Inscrits :

Votants :

Blancs :

Nuls :

Valablement exprimés :

Voix CGT :

Voix FO :

Voix CFDT :

Voix UNSA :

Voix FSU :

Voix CFTC - CGC :

Voix autre :

Voix autre :

Merci de retourner cette fiche au siège de la Fédération de l'Équipement et de l'Environnement à Montreuil ainsi que le PV de l'administration :

- fd.equipement@cgt.fr
- orga.equipement@cgt.fr
- Fax : 01 48 51 62 50

Formulaire envoyé par :